




Informations de base	
2025/2145(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2024: Budget général de l'UE - Commission Subject 8.70.03.14 Décharge 2024	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		FREUND Daniel (Greens/EFA)	17/09/2025
			Rapporteur(e) fictif/fictive ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP) HEINÄLUOMA Eero (S&D) JORON Virginie (P/E) STURDZA Șerban Dimitrie (ECR) CHASTEL Olivier (Renew) TRIDICO Pasquale (The Left)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		INCIR Evin (S&D)	15/10/2025
	SEDE Sécurité et défense		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement		GOERENS Charles (Renew)	10/09/2025
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

ECON	Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL	Emploi et affaires sociales	TOMC Romana (EPP)	25/09/2025
ENVI	Environnement, climat et sécurité alimentaire	DECARO Antonio (S&D)	09/09/2025
SANT	Santé publique	KONEČNÁ Kateřina (NI)	04/09/2025
ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	FALCĂ Gheorghe (EPP)	03/11/2025
REGI	Développement régional	GERZSENYI Gabriella (EPP)	13/11/2025
AGRI	Agriculture et développement rural	Président au nom de la commission VRECIONOVÁ Veronika (ECR)	24/09/2025
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	SOUSA SILVA Helder (EPP)	12/12/2024
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	INCIR Evin (S&D)	07/10/2025
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	GARCÍA HERMIDA-VAN DER WALLE Raquel (Renew)	18/11/2025
Commission	DG de la Commission	Commissaire	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/06/2025	Publication du document de base non-législatif	COM(2025)0359 	
09/09/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/03/2026	Vote en commission		
10/04/2026	Dépôt du rapport de la commission	A10-0085/2026	
28/04/2026	Débat en plénière		
29/04/2026	Décision du Parlement	T10-0125/2026	Résumé
29/04/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/2145(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission	CONT/10/03349

Portail de documentation

Parlement Européen



Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	LIBE	PE778.333	05/12/2025	
Avis spécifique	AGRI	PE779.655	18/12/2025	
Projet de rapport de la commission		PE778.123	20/01/2026	
Avis de la commission	SANT	PE779.460	21/01/2026	
Avis de la commission	AFET	PE779.393	26/01/2026	
Avis de la commission	CULT	PE779.570	27/01/2026	
Avis de la commission	TRAN	PE779.467	28/01/2026	
Avis de la commission	DEVE	PE779.677	28/01/2026	
Avis de la commission	FEMM	PE779.730	28/01/2026	
Avis de la commission	ENVI	PE779.473	29/01/2026	

Avis de la commission	EMPL	PE777.055	06/02/2026	
Avis de la commission	REGI	PE779.625	16/02/2026	
Amendements déposés en commission		PE784.512	20/02/2026	
Amendements déposés en commission		PE784.513	20/02/2026	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0085/2026	10/04/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0125/2026	29/04/2026	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05749/2026	17/02/2026	
Document de base non législatif complémentaire	05752/2026	17/02/2026	
Document de base non législatif complémentaire	05886/2026	17/02/2026	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	COM(2025)0354 	24/06/2025	
Document de base non législatif	COM(2025)0359 	25/06/2025	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	CONT	05/03/2026	Ambassador of Israel
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e) fictif/fictive	CONT	11/02/2026	The Mission of Palestine to Belgium, Luxembourg and the EU
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e) fictif/fictive	CONT	10/02/2026	European Commission
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	CONT	06/02/2026	Ambassador of the Palestinian Authority
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e) fictif/fictive	CONT	05/02/2026	IMPACT-SE

FREUND Daniel	Rapporteur(e)	CONT	28/01/2026	Contre-feu, the Alliance against the tobacco industry
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	CONT	17/11/2025	UNRWA Representative Office for Europe
INCIR Evin	Rapporteur(e)	CONT	12/11/2025	UNRWA
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	CONT	05/11/2025	Transparency International Liaison Office to the European Union

Décharge 2024: Budget général de l'UE - Commission

2025/2145(DEC) - 29/04/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 389 voix pour, 255 contre et 3 abstentions de **donner décharge** à la Commission et aux agences exécutives sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2024 et a donné décharge à la Commission sur l'exécution du budget des neuvième, dixième et onzième Fonds européens de développement pour l'exercice 2024.

Agir en faveur du respect de l'état de droit

Dans sa résolution accompagnant la décision de décharge (adoptée par 418 voix pour, 207 contre et 14 abstentions), le Parlement a pointé le **recul persistant de l'état de droit** ainsi que la corruption systémique et les attaques contre les droits fondamentaux dans plusieurs États membres, phénomènes qui ont des implications directes sur la bonne gestion des fonds de l'Union. Pour y remédier, la Commission doit aller au-delà du simple contrôle et exploiter pleinement les instruments à sa disposition pour **suspendre ou protéger le financement de l'Union** lorsque des défaillances en matière d'état de droit entravent la bonne gestion financière dans tous les États membres concernés. Le respect de l'état de droit doit s'appliquer à tous les participants aux programmes de l'Union, y compris aux pays tiers.

Taux d'erreur en recul, mais des problèmes subsistent

Les députés se félicitent que le taux d'erreur global ait reculé, passant de **5,6% en 2023 à 3,6%** en 2024. Ils soulignent toutefois que cette diminution devrait être interprétée avec prudence, car **elle n'est pas forcément le signe d'une amélioration de la gestion financière** ou de l'efficacité des systèmes de contrôle, mais pourrait également être influencée par des facteurs contextuels tels que la fin des dépenses d'urgence liées à la COVID-19 et un niveau relativement faible d'exécution budgétaire en 2024. Les députés restent préoccupés par le fait que, si le taux d'erreur pour la rubrique « **Cohésion, résilience et valeurs** » a diminué, passant de 9,3% à 5,7%, il reste nettement supérieur au seuil de signification de 2%.

Le Parlement s'inquiète vivement de la persistance de **lacunes dans la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)**. Il est particulièrement préoccupé par le déficit de responsabilité important résultant du manque d'informations fiables et complètes sur les bénéficiaires finaux des financements de l'Union, en raison notamment de l'interprétation par la Commission de la notion de « **bénéficiaire final** » au titre de la FRR, qui est contraire à la législation existante. Il estime que la Commission devrait entamer des procédures d'infraction et qu'elle devrait agir immédiatement afin que les citoyens et les parties prenantes aient un accès total à ces informations, faute de quoi, le Parlement envisagera des actions en justice. La Commission est invitée à publier la liste des bénéficiaires finaux et des contractants dans tous les instruments dans un format harmonisé et lisible par machine.

Transparence et intégrité

Les députés insistent sur le fait que la transparence est un élément central d'un environnement de contrôle efficace. La Commission est invitée à veiller au respect des règles de l'Union en matière d'accès aux documents, notamment aux SMS, tout en reconnaissant que les communications institutionnelles d'intérêt public devraient être rendues accessibles de manière proportionnée et dans le respect des exigences juridiques et de sécurité, afin de préserver le contrôle démocratique et la responsabilité.

Les députés estiment que les membres de la Commission doivent respecter les normes les plus élevées en matière de **d'intégrité, d'indépendance et de responsabilité**, tant dans leurs fonctions actuelles que dans leurs fonctions précédentes. La Commission doit agir en toute impartialité et en toute transparence, notamment en éliminant les **conflits d'intérêts**, en rendant clairement compte de la **gestion des fonds de l'Union** et en respectant ses propres orientations sur l'état de droit. La Commission est invitée à veiller à ce qu'aucun fonds de l'Union ne soit versé, directement ou indirectement, à des bénéficiaires, notamment à des bénéficiaires liés aux membres du Conseil européen, lorsqu'un conflit d'intérêts a été constaté et n'a pas été résolu de manière démontrable et vérifiable.

Dans l'examen des conventions de subvention en faveur des ONG qu'elle a réalisés en 2024, la Commission n'a relevé aucune violation du droit. Le Parlement souligne néanmoins que tous les bénéficiaires de financements de l'Union, y compris les ONG, devraient être soumis à des exigences de contrôle et de transparence strictes, proportionnées et fondées sur les risques.

Dépenses de l'Union en faveur du climat et de la biodiversité

La Cour a recensé des lacunes dans la méthode employée par la Commission pour estimer les effets des dépenses de l'Union sur le climat. La Commission est invitée i) à appliquer de manière adéquate le cadre de contrôle des dépenses de l'Union liées aux objectifs relatifs au climat et à la biodiversité, notamment un **mécanisme de vérification proportionné**, la communication en temps utile de données climatiques au niveau des projets et une communication transparente sur les incidences environnementales, en tenant dûment compte de la faisabilité opérationnelle et de la compétitivité économique; ii) à **améliorer le suivi et la communication des résultats**, au-delà des simples objectifs de dépenses, en vue de maximiser l'incidence du financement de l'Union en faveur du climat et de la biodiversité.

Renforcement des capacités de défense

Compte tenu de l'urgence qu'il y a à renforcer les capacités de défense de l'Union, le Parlement se félicite que le nombre et le volume des instruments de financement de la défense de l'Union aient augmenté depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il estime que, dans le contexte géopolitique actuel, **la défense et le soutien à l'Ukraine doivent être élevés au rang de priorité** dans le budget et que des ressources suffisantes devraient être allouées pour atteindre cet objectif. Il insiste sur la nécessité d'une approche globale de l'Union en matière de financement de la défense et de la sécurité et de privilégier, dans le financement des technologies, celles qui apportent le plus grand avantage opérationnel.

Les députés rappellent enfin qu'il importe de veiller à ce que les fonds de l'Union soient alloués et exécutés dans **le plein respect du règlement financier et des valeurs fondamentales de l'Union**. Il faut un contrôle, une transparence et des garanties adéquats pour prévenir la fraude, les conflits d'intérêts, la corruption, les doubles financements, le blanchiment d'argent et l'utilisation abusive de fonds, notamment de la part de bénéficiaires dont les activités sont incompatibles avec les valeurs de l'Union.

De manière générale, le Parlement se félicite de la conclusion de la Cour selon laquelle les actifs, les passifs, les recettes et les dépenses, y compris ceux en rapport avec NextGenerationEU, l'estimation en lien avec le processus de retrait du Royaume-Uni et l'impact de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, sont présentés fidèlement dans les comptes annuels consolidés.